

Bureau du 24 mars 2003

Décision n° B-2003-1226

objet : **Réalisation de prestations de formation en informatique et télécommunications pour les agents de la Communauté urbaine (4 lots) - Marchés à bons de commande - Approbation de dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Pour répondre aux besoins de formation en informatique et télécommunications des agents de la Communauté urbaine et pour se doter de cadres d'achat spécifiques, il a été décidé de lancer une consultation d'entreprises.

Les prestations ont été réparties en quatre lots :

- lot n° 1 : stratégie des systèmes d'informations

Ce lot a pour objet la réalisation de prestations de formation orientées vers la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information. Il s'agit d'apporter aux personnels concernés de la Communauté urbaine les connaissances et les outils leur permettant d'exercer leurs compétences de manière plus efficace dans le domaine de la conception, de la mise en place et du pilotage des systèmes d'information.

Les formations recherchées dans ce lot correspondent à cinq domaines principaux :

- stratégie des systèmes d'information,
- état de l'art et tendances,
- conduite du changement,
- analyse de la valeur et évaluation des systèmes d'information,
- management des connaissances ;

- lot n° 2 : outils techniques en informatique et télécommunications

Au sein de ce lot, les formations recherchées correspondent à des besoins de cursus techniques avancés dans les domaines suivants :

- méthodes, langages et outils de développement,
- systèmes de gestion de bases de données,
- outil d'automatisation des travaux d'exploitation,
- outil de supervision de réseau, d'analyse de trafic, de tableaux de bord opérationnels,
- nouvelles technologies mises en œuvre dans l'ensemble des domaines techniques informatique, réseaux et téléphonie, etc. ;

- lot n° 3 : outils systèmes d'informations géographiques

Ce lot a pour objet la réalisation des missions suivantes :

- assurer des prestations de formation (à la Communauté urbaine ou dans les locaux du titulaire) sur les logiciels et langages propres aux systèmes d'information géographique, sur la CAO-DAO et applications I-Net en relation avec les systèmes d'information géographiques, sur l'état de l'art en matière de SIG,
- assurer des prestations d'ingénierie de formation sur les logiciels et langages propres aux systèmes d'information géographique, à la CAO-DAO et applications I-Net en relation avec les systèmes d'information géographiques,
- assurer des prestations d'accompagnement auprès des utilisateurs dans la prise en main de leur nouvel outil de travail ; ces missions recouvrent notamment le conseil, l'assistance, le diagnostic et la résolution éventuelle des incidents rencontrés sur les logiciels propres au système d'information géographique, à la CAO-DAO et applications I-Net en relation avec les systèmes d'information géographiques ;

- lot n° 4 : bureautique communicante, logiciels métiers et assistance utilisateurs

Les prestations recherchées dans ce lot correspondent aux domaines suivants :

- formation (à la Communauté urbaine ou dans les locaux du titulaire) sur les logiciels bureautique, CAO-DAO, PAO,
- ingénierie de formation sur les logiciels bureautique, CAO-DAO, PAO,
- accompagnement auprès des utilisateurs dans la prise en main de leur nouvel outil de travail,
- fourniture de manuels de formation pour les outils bureautique et logiciels métiers.

Un marché à bons de commande pourrait être passé pour chacun des lots, qui comporterait des montants minimum et maximum de commande conformément à l'article 72-I-1 du code des marchés publics.

Chaque marché prendrait effet à sa notification pour une durée d'un an reconductible expressément 2 fois une année.

Les engagements minimum et maximum annuels de commande seraient, par marché, respectivement les suivants :

- lot n° 1 : minimum 10 000 € HT, maximum 40 000 € HT,
- lot n° 2 : minimum 30 000 € HT, maximum 120 000 € HT,
- lot n° 3 : minimum 30 000 € HT, maximum 120 000 € HT,
- lot n° 4 : minimum 75 000 € HT, maximum 300 000 € HT.

Cette consultation pourrait être lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte les présents dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Arrête que :

a) - ces prestations seront traitées par voie d'appel d'offres ouvert et par marchés à bons de commande conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 et 72-I-1 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté urbaine - compte 618 400 - fonction 020, du budget des eaux - compte 618 100, et du budget assainissement - compte 618 100 inscrits pour l'exercice 2003 et à inscrire pour les exercices 2004 et 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,